L'Egalité
le Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Camouflez vos lumières
Dans la nuit du 22 au 23 novembre, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 2 à 5 h. 13

LA DERNIERE VISITE

Dimancha, vers 17 h. 45, M. Henri Dubholt, 57 ans, se trouvait au cinématière, en compagnie de quelques parents. Soudain il s'affaissa sur le sol et on s'empressa de le transporter au poste de police de la place Chaptal où le malade expira en y arrivant. M. le Dr Dubois a attribué cette mort à une crise cardiaque.

Après constatations par M. Geugnaert, le cadavre a été transporte à son domicile, 76, boulevard de Reims.

UN MONSIEUR PEU COMMODE

Il était 22 h. 30, lorsque Mme Marguerite Bryon, 72 rue Saint-Joseph, entendit frapper des coups violents à la porte de son habitation. Elle constate qu'un de ses anciens locataires, Albert Hooghe, 42 ans, sujet belge, mécanicien, demeurant actuellement 113, rue de la Malsence, à Tourcoing, tentait de pénétrer chez elle.

La police fut prevenue aussitôt et, lorsque les gardiens de la paix arrivèrent sur les lieux, le perturbateur avait forcé la porte d'entrée et s'était introduit dans la demeure. A l'intérieur il avait brisé un carreau et plusieurs chaises. Il a été appréhendé et mis à la disposition de M. le Commissaire de permanence. L'enquête suit son cours.

MEME DANS LE JARDIN

Dans le jardin de M. Wattine, 21, rue du Château, un malandrin a dérobé la bicyclette de Michel Van Nieuwenhuysse, 15 ans, écolier, 70 Grand'Rue. Une enquête est ouverte.

VESTIAIRE NON GARANTI

Dans le vestiaire du Parc des Sports, rue de Lannoy, Mlle Olga Partyn, 22 ans, modiste, 8, rue de la Fonderie, n'a pu retrouver un manchon d'opposum et une paire de gants de peau qu'elle y avait déposes vers 10 h. 15. Comme elle subit un préjudice de 600 fr. elle déposa une plainte à la permanence de police.

Tristesse chez les enfants...

Quand un enfant est triste, quand il laisse ses jouets, recherchez d'abord s'il est en bonne santé. Dans la plupart des cas, vous remarquerez qu'il a des vers. Donnez-lui Lune le Bon Vermifuge Lune, laxatif idéal des enfants de 1 à 15 ans. Le Bon Vermifuge Lune existe en poudre, sirop et suppositoires. En vente chez votre pharmacien. Prepare par J. Coignard Docteur en médecine et Docteur en pharmacie, F. Montant, Docteur en pharmacie, Lyonnaise Thiers, Lyon. Visa 494 P. 1.416.

Les tickets de ravitaillement

La distribution des feuilles de tickets de ravitaillement se poursuivra dans l'ordre suivant : salle Henri Watremez, rue de l'Hospice, mardi 23 novembre :

Matin de 8 h. 30 à 11 h. 45 : numéros 5.501 à 8.250 ; soir de 14 h. 15 à 17 h. 30 : numéros 8.251 à 11.000.

Les retardataires ne seront servis que dans la journée du vendredi 3 décembre seulement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se réuniront en séance ordinaire, mercredi 24 à 18 h., à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Prouvo, maire.

Que boire à la place du thé ?
Prenez Angélica, délicieuse infusion d'Angélique, parfumée et digestive. Son usage régulier embellit et éclaircit le teint. Très économique, la boîte pour 100 à 120 tasses : 15 francs. Envoi contre mandat de 17 francs. En vente : Toutes pharmacies ou herboristeries et Ste « LA PENSEE SAUVAGE », 157, Bd Malesherbes, Paris. Carnot 38-80.

Au Grand Théâtre

« DIX-NEUF ANS »

L'œuvre charmante des frères Bastia a été reprise dimanche, en soirée, devant une belle salle.

Grâce à l'interprétation consciencieuse et l'entrain des artistes, « Dix-neuf ans » a connu le succès qu'elle méritait. Pas de changement dans la distribution, et c'est avec plaisir que nous avons retrouvé Mmes Francelle (Suzy), Ghislaine (Estelle), Castel (Lucy), MM. Plaisant (Pluchet), Lemonnier (Numa), Maseilles (Louis), qui furent admirablement secondés par Mmes Massaint, Andrée, Denise et Noelly, MM. Bagein et Delmasure.

Au deuxième acte, « La Valse charmante » a fort superbement dansée par Mlle Ginette Pacary, la gracieuse maîtresse de ballet et son souple partenaire, M. Hendricks, qui soulevèrent l'enthousiasme et l'admiration.

L'orchestre, conduit par M. Debruyne, la mise en scène de M. Demany, les ballets et les chœurs contribuèrent à l'excellente impression d'ensemble.

« ET « CYRANO DE BERGERAC » »

Devant le succès sans précédent remporté il y a trois semaines, par l'inoubliable interprétation de « Cyrano de Bergerac », la direction du « Théâtre au service des Sinalage » qui avait dû refuser des places, voulut donner satisfaction aux personnes n'ayant pu assister à ces galas. C'est pourquoi, hier, en matinée, le Grand Théâtre, connut la grande foule, laquelle eut le plaisir d'applaudir Mlle Maria Raphaël Priaul qui fut une impeccable « Roxane ». M. Roger Van Mullen a maintenu la réputation qu'il s'était faite dans la création du personnage de Cyrano. Nous associerons à ces éloges, tous les artistes qui se sont surpassés et ont fortement contribué au succès de cette belle représentation.

ETAT CIVIL

Naissances : Guy Desmarcheller, 159, rue Rubens, Appart. 7 ; Monique Lorthiolr, 69, rue Chanzy ; Renée Vanneste, 6, rue Montgolfier.

Décès : Albert Lesterquy, 21 ans, rue Descartes, fort Sion, 43 ; Clémence Maertens, Vve Brunin, 69 ans, 31, rue de Barbieux ; Clémence Mafaut, ép. Dollé, 29 ans, 35, rue Sainte-Thérèse ; Emile Meunier, 79 ans, 24, boulevard de la République.

WATTRELOS

LE RAVITAILLEMENT

La distribution des feuilles d'alimentation pour décembre aura lieu à l'annexe de la Mairie, de 8 h. 15 à 11 h. 45 et de 14 h. 15 à 17 h. 45, dans l'ordre suivant :

Mercredi 24 novembre, matin, 1 à 1.200 ; soir, 1.201 à 2.400.

Jeudi 25, matin : 2.401 à 3.600 ; soir, 3.601 à 4.800.

Vendredi 26, matin, 4.801 à 6.000 ; soir, 6.001 à 7.200.

Samedi 27, matin, 7.201 à 8.400.

Lundi 28, matin, 8.401 à 9.600 ; soir, 9.601 à 10800.

Mardi 30, matin, 10.801 à la fin ; soir, retardataires.

Les suppléments aux futures mamans et aux prisonniers récemment libérés seront délivrés dans le même ordre au guichet 4. Les guichets «vêtements et chaussures» seront fermés au public pendant la distribution.

CROIX

Consultation des nourrissons. — Pas de consultation cette semaine.

Passage du contrôleur. — Le contrôleur des Contributions Directes recevra à la mairie, mercredi 24, de 14 h. à 16 h., salle de l'Inspection scolaire, 1er étage.

Bibliothèque moderne. — 14, rue J. Jaurès, ouverte tous les jours de 17 h. à 18 h. Pour éviter l'affluence du dimanche les intéressés sont priés de se présenter la semaine.

Les commandes de charbon. — Mardi 23 novembre, secteur No 2, école des garçons, rue Kléber, pour les rues : Arcole, Thiers, Lamartine, Guizot, Basse, Tripoli, Oran, Kléber, Constantine, Tunis.

WASQUEHAL
UNE FEMME EST TUÉE PAR LE TRAMWAY MONGY

SON FILS EST BLESSE

Au cours de la soirée de dimanche vers 20 h., un tragique accident qui a coûté la mort à une femme de prisonnier est survenu au lieudit « La Terrasse ». La victime Mme Gérard Legleye née Jeanne Desfosses, âgée de 31 ans, domiciliée, 66, rue de la Vendée à Wasquehal, qui avait passé l'après-midi avec ses deux enfants chez son frère M. René Desfosses, représentant en huiles avenue de la Liberté, a été tuée net par un tramway Mongy qui venait du Croise-Laroche et se dirigeait vers Roubaix. La malheureuse, vraisemblablement trompée par la brume et le brouillard, fut violemment tamponnée par la motrice et fut projetée sur les voies opposées où elle ne releva qu'un cadavre. Son fils Philippe, âgé de 4 ans, fut blessé à la tête, mais ses blessures paraissent sans gravité.

M. le docteur Butin père a constaté le décès de Mme Legleye et a donné les premiers soins au jeune enfant qui porte des blessures superficielles à la figure.

Le corps de Mme Legleye fut ensuite reconduit à son domicile tandis que Mme Arthur Vehent-Goemaere, mère de 5 enfants, demeurant 54, rue de la Vendée se chargeait provisoirement de la garde des deux petits orphelins.

M. Pasquier, Commissaire de police, descendit sur les lieux pour procéder à l'enquête d'usage.

Vol d'une bicyclette. — Au cours de l'après-midi de samedi, M. Maurice Vanhove, 45 ans, employé de banque, demeurant 14, avenue du Sart à Wasquehal, s'est vu dérober sa bicyclette qu'il avait déposée à la devanture de la boulangerie Planckaert, avenue du Sart. M. Vanhove n'eut que la ressource de déposer une plainte au commissariat de police.

Cyclistes en défaut. — Les agents de la police locale ont dressé procès-verbal à la charge de M. Xavier De Guillec, demeurant 33, boulevard de Cambrai à Roubaix, pour défaut de frein et de feu rouge à cycle. D'autre part, M. Henri Surmont, 295, rue du Congo à Tourcoing a recolté une contravention pour circulation sur bicyclette démunie d'éclairage.

La fête annuelle des médaillés du travail. — La Société des médaillés du travail a célébré hier dimanche sa fête annuelle qui coïncidait avec le 35e anniversaire de sa fondation. Le matin, au cours de la messe de 10 h. 30, un office fut célébré à la mémoire des membres défunts, en l'église St-Nicolas. Ensuite les médaillés se rendirent individuellement au cimetière communal pour se recueillir sur les tombes de leurs camarades défunts. A 13 h., les médaillés du travail étaient réunis à nouveau en la salle des restaurants de la Filature du Nord, rue Pasteur, où un repas leur fut servi. Une centaine de convives y participèrent et à la table d'honneur on remarquait la présence de M. Théodore Hannart fils, président d'honneur, entouré de MM. Edouard Roussel, sénateur, Henri Détailleur, maire, M. Boussemart, le nouveau président de la société et les membres de la Commission. Au dessert, quelques allocutions furent prononcées par M. Th. Hannart et M. Détailleur qui félicita les médaillés de la dernière promotion qui recevront bientôt leur diplôme d'honneur au cours d'une cérémonie qu'organise la Administration municipale.

Au Conseil interdépartemental de Préfecture

Le « J.O. » du 14 novembre publie la nomination de M. Rigade, président du Conseil interdépartemental de Préfecture de Lille, comme président du Conseil interdépartemental de Dijon.

M. Gaillard, conseiller de première classe à Versailles, est nommé président du Conseil interdépartemental de Lille en remplacement de M. Rigade.

FLERS

Avis à la population. — Les demandes d'indemnités pour les dégâts découlant des travaux résultant de la réalisation des mesures preventives de défense (travaux exécutés entre le 3 septembre 1939 et 10 mai 1940, doivent être déposés avant le 31 décembre 1943, elles doivent indiquer la commune, le lieudit, la section et les numéros et emprises de parcelles occupées, le genre de travaux effectués, la nature des dégâts occasionnés, le tout appuyé des pièces suivantes : ordre de réquisition, état des lieux établi au moment de la prise de possession ou à défaut une attestation du maire, certifiant que les travaux de défense mentionnés dans les demandes ont été effectivement exécutés. En conséquence les habitants qui seraient dans ce cas sont priés de déposer d'urgence en mairie leurs demandes d'indemnités.

HEM

LE RAVITAILLEMENT

La distribution des titres de ravitaillement pour le mois de décembre aure lieu en mairie, salle du premier étage, dans l'ordre ci-après :

Jeudi 25 : de 8 h. 15 à 9 h. 30, 1 à 90 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, 91 à 170 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, 171 à 250 ; 14 h. à 15 h., 251 à 350 ; 15 h. à 16 h., 331 à 410 ; 16 h. à 17 h., 411 à 500 ; 17 h. à 17 h. 30, 501 à 540.

Vendredi 26 : de 8 h. 15 à 9 h. 30, 541 à 630 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, 631 à 710 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, 711 à 800 ; 14 h. à 15 h., 801 à 880 ; 15 h. à 16 h., 881 à 960 ; 16 h. à 17 h., 961 à 1.040 ; 17 h. à 17 h. 30, 1.041 à 1.080.

Samedi 27 : de 8 h. 15 à 9 h. 30, 1.801 à 1.170 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, 1.171 à 1.250 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, 1.251 à 1.330 ; 14 h. à 15 h., 1.331 à 1.410 ; 15 h. à 16 h., 1.411 à 1.500 ; 16 h. à 17 h., 1.501 à 1.580 ; 17 h. à 7 h. 30, 581 à 1.620.

Lundi 29 : de 8 h. 15 à 9 h. 30, 1.621 à 1.710 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, 1.711 à 1.790 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, 1.791 à 1.870 ; 14 h. à 15 h., 1.871 à 1.950 ; 15 h. à 16 h., 1.951 à 2.030 ; 16 h. à 17 h., 2.031 à la fin ; 17 h. à 17 h. 30, retardataires.

Il est recommandé de se conformer à l'horaire indiqué.

Consultation des nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu le mardi 23 novembre, à 14 h. 30 précises, au petit dispensaire de la rue Victor-Hugo.

Etat civil. — Naissance. — Maréchaux Daniel, rue des Ecoles.

Allocations militaires. — Le prochain palement aura lieu le 26 novembre, au bureau de poste. Se munir du certificat de paiement at de monnaie.

MARCQ-EN-BARŒUL

Vol de blé. — Plainte a été déposée par M. Pennel, cultivateur, rue de la Becquerie, à Marcq-en-Barœul, contre Dhenis Edouard, 35 ans, garde-fils, demeurant 11, rue Sainte-Marie, et Sholtik Antoine, 48 ans, garde-fils, à Marcq-en-Barœul, 67, rue de l'Herrengrie, qui auraient profité de leur service de surveillance d'une batteuse pour lui dérober, le premier 5 kilos de blé et le second 2 kilos.

Outrages à agent. — Ducroquet Albert, 59 ans, cultivateur, demeurant à Marcq-en-Barœul, 15, rue de la Rianderie, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir outragé un gardien de la paix.

Une séance de music-hall. — A l'occasion du tirage de la grande tombola dans la coquette salle des fêtes de l'hôtel de ville, le 28 novembre, une magnifique séance de music-hall a été mise sur pied, magnifique par le nombre et la qualité des numéros.

L'Amicale des prisonniers s'est assuré le concours du jazz André De Flandre, dont le répertoire enchantera les plus difficiles. D'autre part, une exquise chanteuse, Paulette May, dont l'avenir est plein de promesses, et un couple d'acrobates réputés à Les Jeanny'a » sont inscrits au programme. D'autres attractions compléteront ce spectacle. A partir de ce lundi, des billets seront mis en vente à l'hôtel de ville (guichet 11 et 12), la location pourra se faire à ces mêmes guichets.

MOUVAUX

Trois noces d'or ont été célébrées dimanche

Cette semaine ont été célébrées à Mouvaux les 50 années d'union de trois ménages mouvalois : M. et Mme Freydiger, M. et Mme Capelle, M. et Mme Serneels.

Les jubilaires avaient assisté à une messe d'action de grâces qui fut célébrée en l'église du Sacré-Cœur, mercredi à 8 heures, pour les époux Serneels et Capelle et jeudi à 8 heures pour M. et Mme Freydiger.

Dimanche, à 11 heures, les trois ménages entourés de leurs familles, furent reçus par l'Administration Municipale, en l'Hôtel de Ville. M. Albert Boudewyn, maire, entouré de MM. Paul Durieux, adjoint, Paul Deroles, secrétaire à la mairie ; Defretin, délégué à l'information, les accueillit en leur souhaitant la bienvenue et en les félicitant bien vivement au nom du Conseil municipal et de toute la commune.

Il rappela brièvement, ce qu'a été la vie de ces trois ménages, vie toute simple, faite de travail et de probité. Il termina en leur donnant rendez-vous pour les Noces de Diamant et leur offrit, au nom de la Ville, une gerbe de fleurs et un cadeau. Un vin d'honneur fut ensuite servi.

Les jubilaires regagnèrent leur maison où ils passèrent le reste de la journée au milieu de l'affection de leurs proches et de leurs enfants.

HELLEMMES

Les petits colons hébergés à Tulle sont bien portants

MM. Dandois, adjoint au maire et Cardon, secrétaire général de la mairie, sont rentrés de Tulle où la ville marraine a bien voulu accueillir un nouveau contingent de petits Hellemmois. Ces enfants partis au début du mois sont donc alliés rejoindre leurs petits camarades et demeureront avec eux dans ce pays charmant, autant qu'hospitalier jusqu'à la fin des hostilités.

Evidemment, la séparation est longue et MM. Dandois et Cardon se rendent compte du plaisir qu'auraient les parents, en cette fin d'année, à serrer les bambins dans leurs bras, ne fut-ce que quelques jours. Ils s'emploient, croyons-nous, à résoudre ce problème, mais n'anticipons pas. Dans quelque temps, sans doute, nos administrateurs auront le plaisir de pouvoir annoncer une bonne nouvelle à aux familles Hellemmoises intéressées.

MM. Dandois et Cardon nous ont dit la joie qu'ils avaient éprouvée en admirant ces bambins au causant avec eux. Tous ont clairé leur satisfaction, leur bonheur, leur reconnaissance envers l'Administration municipale de Tulle, envers les habitants qui se disputent l'honneur, le dimanche, de recueillir les fillettes à leur table, de les promener ensuite, de les conduire au cinéma ou au concert. Bientôt ce sera le tour des garçons à être gâtés, dorlotés, au même titre que les enfants de la maison. En attendant nos petits gars ont formé une troupe et font du scoutisme.

Tous sont heureux et en bonne santé. Tous sont grossis.

Vous n'avez pas le droit de repousser, Madame
Le sauveur qui s'impose, le linge la réclama
Les produits inconnus réservent des flascos
Ne vous attardez pas et essayez Blanco
DEWAELE - Lille.

TOURCOING

L'Assemblée générale des Femmes de Prisonniers

Mme Fabrikant, déléguée générale de l'Union des femmes de prisonniers qui se dévoue inlassablement a créé à Paris et dirige de nombreuses unions qui sont déjà florissantes et qui viennent en aide aux familles des captifs, organisent des déjeuners et goûters d'enfants.

Sur ses indications, une union fut créée à Tourcoing, la délégué en est Mme Ragon aidée par Mmes Millécampe, déléguée adjointe ; Lemay, trésorière ; Depelchin, secrétaire.

Hier après-midi, une assemblée générale avait été organisée en la salle de l'Ecole industrielle place Levenier. Un très grand nombre de familles avait répondu à l'appel des organisateurs et la salle était archi-comble. On y notait la présence de MM. Vandame, adjoint, représentant M. le Maire ; Tiberghien, président de la Fédération des A.C. ; Alphonse Motte, délégué du S.N. ; Mlle Trentesaux, conseiller municipal, etc.

En ouvrant la séance, M. Loviton, directeur de la Maison du Prisonnier présenta Mme Fabrikant qui entra aussitôt dans le vif du sujet et exposa à son auditoire très intéressé les grandes lignes du fonctionnement des unions. Elle indique que ces unions agissaient dans l'esprit d'amitié et d'entr'aide calqué sur celui des comités d'entr'aide des P.G. Parmi les revendications que voudrait faire aboutir l'union figure notamment l'attribution de tickets de denrées contingentées pour un second colis mensuel ainsi que le relèvement des délégations familiales.

Après ces explications se déroula une partie récréative à laquelle participait notamment M. Gemane, prisonnier rapatrié qui se dévoue sans compter pour toutes ces œuvres.

On enregistra de nombreuses adhésions et une tombola termina cette belle réunion.

POUR DONNER DES COQUILLES

Une collecte de tickets de pain aura lieu ces jours prochains dans les pâtisseries et boulangeries du centre ainsi que dans les bureaux de distribution des feuilles de ravitaillement.

Cette collecte a pour but de permettre la distribution d'une coquille de Noël à tous les enfants des écoles.

Nous ne doutons pas que nos concitoyens auront à cœur de participer à ce geste qui apportera un peu de joie à des milliers d'enfants de notre ville.

CENTRAL CINÉ
Lundi 15 et 19 h. 30 - Mardi 19 h. 30
ALERTE AUX BLANCS
avec ISA MIRANDA

La Sainte-Cécile

Dimanche, dans les différentes paroisses de notre ville, ont eu lieu les messes de la Fête de Ste-Cécile. En l'église du Sacré-Cœur, à la messe de 11 h. 30, la chorale « La Voix des Combattants », donne une audition très suivie, sous la direction de M. Jean Wibaut. M. A. Heinrich, Grand Prix de Rome, tenait les orgues.

A la grand'messe de 10 h., en l'église St-Jacques, la chorale mixte de cette paroisse, présidée par M. Louis Malfait-Six, nous donna son audition annuelle, sous la direction de M. Camille Legrand. M. Sherpereel accompagnait aux orgues.

A 11 h. 30, en l'église Notre-Dame, l'Harmonie Municipale, sous la direction de M. Marcelin, directeur du Conservatoire, Grand Prix de Rome, exécuta un programme choisi. Différentes personnalités municipales assistaient à ces cérémonies.

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

Silhouettes populaires

L' MALIN !

Parmi les silhouettes qui illustrent l'imagerie populaire, L' Malin est le prototype de la suffisance, de l'homme satisfait de lui-même, imbu de ses mérites et de sa supériorité ; il se croit placé au centre du monde.

Nos petites villes, quiètes et prudes et nos humbles villages, où chacun se connaît, possèdent tous un malin qui, sous le manteau, sert de cible à la malignité publique.

Vous reconnaîtrez l' Malin, dans la rue, car il tient le milieu du pavé, et, comme dit l'autre, il se regarde marcher : il vous dévisage avec condescendance ou passe d'un air dégagé, la pipe au bec, fier comme Artaban.

Au café, l' Malin, prend air de supériorité ; c'est lui l'orateur, l'érudit : il sait tout, il est plus fort que tout le monde ; il aime à pérorer, à faire connaître ses mérites ; il plaisante les autres, mais il supporte difficilement la raillerie à son endroit.

Au jeu de cartes, il est de mauvaise humeur, s'il perd.

S'il est contredit, l' Malin prend un air de dignité offensée, de grand artiste méconnu ; devant l'évidence de ses torts, il se fâche.

Il ne travaille pas pour faire œuvre utile, mais pour affirmer sa supériorité.

Quand ses auditeurs ont assez de ses discours verbeux, il recherche de nouvelles oreilles complaisantes.

L' Malin est cousin de l'égoïste. C'est un donneur de conseils. Il aime à remontrer les autres dans leur travail, mais néglige parfois de faire le sien.

Dans un banquet ou au cimetière, où il aime à discourir, les campagnards disent qu'il « prêche ».

Son contentement aveugle de lui-même, le rend inaccessible au ridicule.

Détail piquant, il stigmatise et fuit les malins comme la peste.

Marc CHOQUET.

Il faut chaque jour à la Colonie Hellemmoise 25 litres de lait pour 45 enfants, soit un demi-litre par bouche.

Lors de l'arrivée du dernier contingent, le menu (qui était en importance celui de tous autres jours), comportait : Soupe aux légumes, thon sauce tomates, escalope de veau, pommes de terre sautées, légumes, confiture, pommes et vin.

Il est incontestable qu'avec un tel régime, nos petits Hellemmois doivent obligatoirement grossir.

MM. Dandois et Cardon sont d'ailleurs rentrés avec trois enfants qui, à Lille, devaient suivre les cours techniques et avaient respectivement grossi de 11, 8 et 7 kilos.

« Bin, — sept kilos — nous dit M. Cardon, c'est le poids qu'ils ont tous gagné. »

Que les parents soient donc aussi satisfaits que leurs enfants et espérons qu'ils aient eu déjà, la délicate pensée d'écrire au sénateur-maire de Tulle, M. Jacques De Chammard, pour lui exprimer leur reconnaissance et le prier de transmettre à la population leurs sentiments de profonde reconnaissance.

C'est un geste que chacun a le devoir d'accomplir sans plus tarder s'il n'a pas été fait encore.

ARMENTIÈRES

Sainte-Cécile

La patronne des musiciens est fêtée dans nos murs et dans la région depuis de longues années. Dans les petites localités il était coutume autrefois d'aller le 21 novembre au soir, donner une sérénade chez le président de la société et chez les principaux membres du comité. Toute la société se réunissait ensuite le dimanche suivant pour la fête annuelle qui comportait toujours le traditionnel banquet.

Cette fête était toujours un événement important de la vie des petites localités par l'animation qu'elle mettait dans le bourg pendant les deux jours de fête et aussi par le bal qui clôturait la journée du dimanche et qui était toujours très animée et très suivi par la jeunesse. En période de paix la fête de Sainte Cécile se prolongeait presque deux mois à Armentières, tellement que les chorales et musiques sont nombreuses. Les chorales commençaient au début de novembre et la Fanfare du Commerce terminait dans la deuxième quinzaine de décembre. C'était la société municipale de gymnastique qui clôturait la série des banquets annuels en fin décembre.

LILLE

LE SAC A MAIN DISPARAIT

Une enquête est ouverte sur la plainte de Mme Degraeve, née Gadan Angèle, ménagère, 2, rue St-Jacques, pour vol de son sac à main contenant 400 fr., un bracelet et deux bagues en or, une paire de boucles d'oreilles, sa carte d'identité et les titres de ravitaillement de sa famille, commis à l'école Jenner, rue Alphonse-Colas. (Préjudice 10 000 fr.).

La matinée de bienfaisance de la C. G. M.

Au profit de sa caisse d'entr'aide le très actif comité social de la Compagnie Générale des Moteurs a organisé dimanche une charmante fête de famille dans la salle de l'Université, sous la présidence de M. Geillon, directeur de l'usine, et en présence de nombreux chefs d'industrie de l'agglomération dont MM. Cocard et Lancelot.

Le comité social de la C. G. M. prouve ainsi, une fois de plus, qu'il existe une collaboration étroite entre les patrons de l'établissement, les cadres et le personnel, surtout lorsqu'il y a lieu de venir en aide à son prochain, qu'il s'agisse des prisonniers, des malades, des veuves de guerre ou des vieux travailleurs, qu'il s'agisse encore des colonies de vacances, de l'enfance, de l'organisation des loisirs, voire même de l'amélioration de la vie matérielle des membres du personnel et de leurs familles.

C'est au développement de cette belle institution sociale que les familles de la Compagnie Générale des Moteurs furent donc invitées dimanche. La matinée, disons-le de suite, eut un succès prodigieux. On refusa d'ailleurs du monde.

La première partie du concert fut confiée au personnel de l'Usine. L'orchestre de la C. G. M. avec le concours de Mlle Louisa Degeyter, MM. Wattreloo, fantaisiste, Baudaert, Plouvier, Brilleman, Andriès et Fervin, Goffin, Laevens, Bailly et Leurquin, rivalisèrent de talent et de verve dans leurs œuvres ou au cours de l'amusante comédie « Les Assureurs ».

En seconde partie, la foule des auditeurs exprima maintes fois la satisfaction qu'elle éprouvait à entendre Mlle Gisèle Desmoutiers, 1er prix du Conservatoire ; MM. Gadet Prudent, grand prix de Roubaix, les trois petits prodiges musicaux André, Fernande et Jacqueline, élèves de M. Louis Liagre, Mlle Mady Duchesne, 1er prix du Conservatoire de Tourcoing, M. Jean Liagre, dans son répertoire swing et M. Laevens, comique siffleur, dans ses succès. Le piano était tenu par MM. Facon et L. Liagre.

Belle matinée, en somme, toute à l'honneur du C. S. de la C. G. M. et qu'on aimerait voir renouveler.

AU THÉATRE SÉBASTOPOL

LA CHORALE MUNICIPALE ET « PROMESSES »

Très bonne audition de la Chorale Municipale, samedi en matinée, sous la direction de M. Robillard, avec de brillantes interprétations d'œuvres de Chapuis, Pierné Schubert, Gounod. A l'occasion de la Sainte Cécile, des fleurs et des compliments furent offerts au chef. M. Emile Raoust, adjoint au maire, félicita M. Robillard au nom de l'Administration municipale.

Ce fut pour « Promesses » l'occasion de se produire pour la troisième fois devant le public lillois dans la pièce de M. R. Andriveau « Ce n'est plus le temps de rire ». Une entreprise bien délicate pour ces jeunes gens qui devraient éviter d'utiliser les élèves du Conservatoire. M. Andriveau est un poète : il aime faire de bonne littérature. Ce qu'il écrit est joli, ce qu'il bâtit est frappé d'une forte originalité et l'on comprend que cette pièce, trop littéraire, ait obtenu du succès à l'Odéon. Un très lourd fardeau pour les épaules de « Promesses ». Louons cependant les méritoires efforts de Pierre Delaval, Christiane Dubus, Jeannette Dugauquier et Henri Diot. Compliments à Gérard Dubois pour ses décors économiques du prologue et du premier acte, pour sa décoration du deuxième acte, et à Roger Vannier pour sa musique de scène.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le bien d'autrui. — 1 mois avec sursis et 1.200 frs d'amende à Suzanne Willay, ménagère à Lambersart, pour vol d'une robe de 1.267 francs, dans un magasin lillois ; 3 mois et un jour d'emprisonnement à Claude Boquet, apprenti cordonnier, à Lille, rue des Tanneurs, et à Julien Geirnaert, camionneur, 104, rue Saint-Saueur, à Lille, qui ont dérobé quatre paires de chaussures à la firme Bata le 3 Novembre 1943 ; 15 jours à Augustin Gaquère, terrassier à Lomme, 91, avenue de Dunkerque, pour vol de poireaux.

Lune de miel. — Mariée à peine de 15 jours, la dame Looten était frappée par son mari, André Looten. Le 7 Septembre 1943, à Menen-Bareœul, il frappa violemment celle-ci à son domicile, rue Montesquieu, puis il quitta le domicile conjugal en emportant une partie du mobilier.

Par défaut, André Looten a été condamné à 6 mois d'emprisonnement.

La machine à écrire. — Joseph Verstraeten, mécanicien à Lille, 83, rue de Wazemmes, a dérobé une machine à écrire Remington, le 31 Octobre 1943, au préjudice de M. Durant, imprimeur à Lille, machine estimée à 10.000 francs. Verstraeten a été condamné à 8 mois d'emprisonnement.

Affaires diverses. — Pour infraction à la loi sur les étrangers, 40 jours à Georges Holden, chauffeur d'auto à Roubaix.

— 15 jours d'emprisonnement, 2.000 frs et 60 frs d'amende à Jules Duez, employé à Tourcoing et à Georges Petit, confiseur à Tourcoing, pour avoir frappé un cabaretier et pour bris de clôture.

— 15 jours avec sursis et 300 frs d'amende à Léa Phalempin, 3, rue Sadi-Carnot à Wasquehal, pour vol d'une paire de boucles d'oreilles dans un magasin lillois.

Les Sports à Roubaix-Tourcoing

PING-PONG

EN CHAMPIONNAT D'EXCELLENCE A.S. ROUBAIX-EXCELSIOR R.-T. ; 5-4

Vainqueurs en double, c'est de justesse que l'A. S. Roubaix a remporte ce match. La grosse surprise de la journée fut la défaite de Manchiska devant Deweir par 21/14-21/12. De son côté, Desreumaux « s'accrocha » désespérément devant le même Manchiska mais il dut finalement lui laisser la victoire par 23/21-17/21-21/17.

L'A.S.R. prend ainsi seul la tête du classement à la fin des matches aller et il ne semble pas que le titre puisse lui échapper.

HALLUIN. — **Aux jeunes gens et jeunes filles sportifs.** — Les sportifs apprendront avec plaisir que vient de s'ouvrir à Halluin une école d'acrobatie dirigée par les 2 Aiglons.

Cette école comprend l'enseignement de l'acrobatie artistique au tapis et gymnique aux agrés, un programme d'éducation physique, selon la méthode personnelle des dirigeants organisateurs, qui permettra aux élèves d'arriver à un résultat de force et de souplesse.

Notons aussi pour les garçons des cours de boxe française, de jiut-jitsu et d'escrima.

D'autre part il a été prévu pour les jeunes filles, des cours spéciaux d'acrobatie artistique, et surtout l'occasion tant attendue par elles de pratiquer l'escrime, sport bien féminin et ei à l'honneur de nos jours.

Réunion pour les jeunes filles, le mercredi 24 novembre, à 18 h. 15, au local de l'U.O.H., rue de Lille, pour se rendre en groupe au nouveau local. Pour les garçons le jeudi 25 novembre, mêmes heures et lieu.

Pour toute renseignements s'adresser à A. Deblauw et Paul Houte, moniteurs.

TRAMWAYS
LUNDI MATI. à 3 h. 30 SOIRÉE à 8 H.
LE PLUS BEAU FILM EN COULEUR PARU A CE JOUR
LA VILLE DOREE
MARDI ET MERCREDI : Soirée à 8 heures

LES PIGEONNES

Par Jules MARY

— 9 —

Des tribus d'oiseaux logeaient dans les bois, de père en fils, très peu dérangées, car les gardes des chasses voisines font la guerre aux buses, aux éperviers et aux pies. Le printemps, quel concert ! que de batailles et de criailleries ! Les rossignols, les fauvettes et les chardonnerets s'en donnent à tue-tête surpassés par les moineaux monotones, et par la grive qui siffle, et le merle qui lance son coup de gaiet et le loriot qui claironne, et la pie-grièche qui grince. Mais toujours, dans le lointain, on ne sait pas où, on entend le joli chant si mélancolique de l'alouette-lulu, qui aime les bruyères, et le ronron de la tourterelle, qui aime le bord de l'eau. Parfois, tout ce monde se tait, comme si un chef d'orchestre aérien avait fini sa mesure, et s'envole à tire-d'aile, pour changer de branches. Alors, dans les cimes, traversent deux piverts parelis à deux émeraudes énormes, et filant comme des flèches.

Elle aimait les recoins de ce bois où elle avait passé son enfance où elle avait vagabondé tant de fois avec Frédéric : chaque arbre était une vieille connaissance et lui rappelait quelque souvenir. Elle arriva sur la bordure, entre un seigle et un grand champ de trèfles rouges. Et elle vit, au loin, Frédéric qui venait de son côté. Elle se rejeta dans les ronces et attendit. Il passa ne l'ayant point aperçue, et prit le chemin du bief qui conduisait au Noir-Brûlé. Elle ne se montra pas et rentra au château, espérant peut-être, au fond de son cœur, qu'il y viendrait. Vainement, elle attendit. Il ne se présenta pas. Ce jour-là ses yeux restèrent noirs et meurtris.

Sa mère et sa tante étaient rentrées de leur promenade. Après le dîner, Mme Levasseur prit sa fille par le bras.

— As-tu réfléchi ? T'obstines-tu à ne point vouloir inviter Frédéric ?

— Oui, mère, plus que jamais.

— Et tu ne me diras pas pourquoi ?...

— Si, puisque vous l'exigez... fit-elle, très pâle, le visage fatigué tout à coup par une émotion intense... Vous m'avez reproché, ma mère, d'avoir éloigné par ma froideur M. de Cantarane, M. de Préaudière et Alexis Villeroy. C'est qu'ils ne voulaient pas de moi comme femme !

— Tu mens. Leurs assiduités indiquaient qu'ils pensaient à toi...

— Pour faire de moi leur maîtresse, peut-être, dit-elle d'une voix sourde, mais leur femme, portant leur nom ? Allons donc !

Mme Levasseur tressaillit. Jamais Georgette ne lui avait parlé de la sorte. Cette somnolente se réveillait. Jamais non plus elle n'avait soupçonné que Georgette fût au courant de ses légèretés.

Elle balbutia, essayant d'attirer l'enfant dans ses bras :

— Ma pauvre fille, ma pauvre chérie, que dis-tu ?... Comment... ils ont osé...